



N° 101

Lettre mensuelle du Cercle de Généalogie de Schirrhein-Schirrhoffen Octobre 2021

**Chers membres actifs et de soutien du Cercle de Généalogie
de
Schirrhein-Schirrhoffen.**

*"J'appelle sage celui qui, tout innocent qu'il est, supporte
les injures et les coups avec une patience égale à sa force."*

Bouddha, chef spirituel népalais – VI^e - V^e av. J.-C.

%% %% %%

Journées Européennes du Patrimoine et de la Culture Juive 2021

A la demande de la commune de Schirrhoffen, le Cercle de Généalogie avait organisé une petite exposition sous une tente, à côté du cimetière juif, ainsi que des visites de ce cimetière.



Trois semaines avant, nous étions une équipe de trois personnes à aider Frédéric, l'ouvrier communal et 3 femmes du conseil municipal, pour tondre l'herbe et mettre le cimetière en état pour recevoir dignement les visiteurs.

Le thème de cette année était le "Dialogue entre les religions". Dans ce cadre, nous avons présenté les différences entre le deuil dans la religion juive et le deuil dans la religion catholique.

Une cinquantaine de personnes de nos deux communes et de la région nous ont fait le plaisir de leurs visites. Mme Bonnard Anne-Marie, nouvelle présidente de l'O.S.C.L. nous a honorés de sa présence.

Je regrette par contre beaucoup l'absence des élus de nos deux communes. Madame la Maire de Schirrhoffen, Christine HEITZ et son Adjoint, Lionel Dolt, ont assumé leurs engagements pour les autres...le vide !!!



Merci à tous nos adhérents qui ont participé à cet événement : ceux qui étaient là à 7 heures du matin pour monter l'exposition, merci à Bernadette pour le kougelhopf qu'elle a cuit pour le petit déjeuner après le montage, ceux qui étaient présents toute la journée pour la permanence et le rangement, le soir.

%%%%%%%%

Soirée festive du messti de Schirrhein le 18 septembre

Sept personnes du Cercle ont assuré notre rôle dans le cadre de l'OSCL qui est de ranger avec d'autres associations, la salle le dimanche matin.

Le travail était terminé au bout d'une heure, merci à Anny, Béatrice, Marie-Odile, Sylvie, Yvette, Sylvie, Gérard et Xavier. D'autres membres du cercle étaient excusés !

%%%%%%%%

Repas Moules-Frites 2022

Contrairement avec ce que j'avais annoncé, avec les réticences que j'avais exprimées, nos repas Moules frites auront bien lieu avec pour l'instant, la condition du Passe-Sanitaire obligatoire.

Le cadre légal nous impose cette obligation, ce qui peut changer dans le temps avec la suppression ou le renforcement des conditions. Il y a la possibilité de devoir l'annuler, dans ce cas, nous rendrons sans problème les sommes déjà versées sur les réservations.

Vous pouvez déjà réserver vos places chez notre trésorière, Béatrice Schitter au 07.71.12.25.05 ou chez notre secrétaire Bernadette Dorffer au 06.76.83.34.69.

Ces repas auront lieu le samedi soir, 22 janvier 2022 et le dimanche à midi : 23 janvier 2022

%%%%%%%%

La petite histoire de nos communes

Lors d'une visite aux Archives Départementales du Bas-Rhin et de recherches diverses, je suis tombé sur les autorisations du préfet pour l'ouverture de débits de boissons entre 1860 et 1870. J'ai trouvé le sujet intéressant et je vous le présente aujourd'hui. Une équipe de nos adhérentes a trié, annoté, et transcrit les photos que j'avais faites.

Les bistrots de Schirrhein

Restaurant à l'Etoile

*Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
Commune de Schirrhein*



*Par-devant nous Joseph HAL-
TÉR, Maire, est comparu le Sieur
HEISSERER, Benoît, habitant cette
commune, lequel nous a déclaré avoir
l'intention de tenir dès à présent une
auberge dans la rue principale (Route
Départementale N° 6 de Bischwiller à
Soufflenheim, côté droit en allant, N°
100 à l'enseigne "l'Etoile" de laquelle
déclaration ledit Heisserer a requis
acte que nous lui avons octroyé sous la
promesse par lui faite, de se conformer*

*en tout ce qui concerne sa profession, aux lois & règlements de police et notamment à la loi du 19-
22 juillet 1791.*

*Fait à Schirrhein ce seize septembre mil huit cent soixante et à ledit Sieur Heisserer signé
avec nous, après lecture faite.*

Avis du Maire au Préfet, le 16 septembre 1860

*J'ai l'honneur de vous transmettre ci-jointe une déclaration, faite par le Sieur Heisserer Be-
noît de Schirrhein, déclaration tendant à être autorisé de tenir une auberge qui portera l'enseigne
"l'Etoile"*

*La commune de Schirrhein, avec 1196 habitants, n'a que deux auberges et l'ouverture d'une
troisième auberge ne peut être qu'avantageuse sous le rapport du bon ordre qui doit régner dans ces*

maisons sachant que dans les deux auberges, la réunion d'hommes est quelquefois beaucoup trop forte.

Les conditions de moralité et de bon ordre du Sieur Heisserer, à qui vous voudrez bien, Monsieur le Préfet accorder l'autorisation demandée, ne laissant rien à désirer.

Le contexte familial :

HEISSERER Benoît, ° le 23 mars 1824 à Schirrhein, épouse le 27 septembre 1851 à Schirrhein, **SCHITTER Madeleine**, ° le 20 mai 1821 à Schirrhein

Il † le 21/04/1903 à Schirrhein

Elle † le 04/10/1854 à Schirrhein

Le père, Heisserer Antoine est agriculteur et la mère Schiffli Régine est ménagère.

Le père, Schitter Antoine est garde de coupes et entrepreneur et la mère Halter Catherine est ménagère.

Ils ont 3 enfants :

Edouard, ° Schitter, le 13/10/1845 à Schirrhein et † le 12/09/1927 à Schirrhein

Régine, ° le 26/05/1852 à Schirrhein et † le 16/02/1918 à Schirrhein

Catherine, ° le 27/11/1853 à Schirrhein et † le 14/08/1854 à Schirrhein

Heisserer Benoît se remarie, le 27/12/1854 à Schirrhein avec **Roos Emérentine**, ° le 25/01/1833 à Schirrhein.

Elle † le 15/02/1867 à Schirrhein

Ils auront 8 enfants :

Joseph, ° le 26/05/1856 à Schirrhein et † le 26/09/1864 à Schirrhein

Marie-Rose, ° le 03/02/1858 à Schirrhein et † le 15/07/1905 à Schirrhein

Joséphine, ° 03/08/1859 à Schirrhein et † 06/09/1864 à Schirrhein

Eugénie, ° le 15/05/1861 à Schirrhein et † le 15/06/1939 à Schirrhein

Charles, ° le 03/11/1862 à Schirrhein et † le 06/01/1907 à Schirrhein

Emérence, ° le 20/02/1864 à Schirrhein et † 08/02/1887 à Schirrhein

Marie, ° le 08/09/1865 à Schirrhein

Joséphine, ° le 08/02/1867 à Schirrhein et † le 23/02/1867 à Schirrhein

Restaurant à l'Espérance

Schirrhein le 9 octobre 1860
A Monsieur le Préfet du Bas-Rhin

Par devant nous Joseph Halter, Maire de la commune de Schirrhein est comparu le Sieur Halter Laurent, âgé de quarante-cinq ans, cultivateur, né et domicilié en cette commune. Marié et père de cinq enfants, ex-militaire du 54ème Régiment de Ligne, lequel, nous a déclaré être dans l'intention de tenir dès à présent une auberge dans la rue principale du village de Schirrhein, N° 91 (Route départementale N° 6 de Soufflenheim à Bischwiller) à l'enseigne de "l'Espérance" de laquelle déclaration le dit Sieur Halter Laurent a requis acte que nous lui avons octroyé sous la promesse par lui faite de se conformer en tout ce qui pourra concerner sa profession et notamment à la loi du 19-22 juillet 1791

Le 10 octobre, le Préfet communique au Commissaire de Police Cantonal de Bischwiller ce courrier pour avis.

La réponse du Commissaire

Bischwiller, le 19 octobre 1860

Police de Bischwiller

Monsieur le Préfet

En vous retournant la demande de sieur Halter Laurent de Schirrhein, ayant pour objet d'obtenir l'autorisation d'ouvrir un cabaret dans cette commune, j'aurais l'honneur de vous rendre compte qu'il résulte des renseignements recueillis que cet individu ancien militaire et père de cinq enfants jouit d'une parfaite réputation et qu'il possède quelques biens-fonds et une maison située sur la route de Bischwiller à Soufflenheim.

Je crois devoir vous faire observer, Monsieur le Préfet, que la chambre dans laquelle il veut débiter convient peu à cet usage ; n'ayant que 4 mètres carrés on ne pourra y placer que deux tables autour desquelles ne pourront s'asseoir que huit personnes au plus.

Ce manque d'espace Vous paraîtra sans doute être un motif pour lui refuser l'autorisation qu'il sollicite, jusqu'à l'époque où il aura fait exécuter les travaux qu'il propose de faire dans le but de rendre plus spacieuse la salle dans laquelle il veut débiter et qui est la seule dont il peut disposer.

Tel est l'avis que je puis donner sur le compte du demandeur.

Je suis avec respect

Monsieur le Préfet

Votre très humble et très obéissant serviteur

Le Commissaire de Police Meyer

Je dois devoir ajouter qu'il n'existe en cette commune que deux cabarets et que la création d'un troisième serait même nécessaire aux besoins de la population au nombre de 950 âmes

Meyer

Suite le mois prochain

Monique ECKERT et Robert MULLER